



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, 23 SEP. 2019

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

Date : 03 septembre 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Christine BAROUX
christine.baroux@charente-maritime.gouv.fr
Tél 05 16 49 62 65

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Préfet introduit la réunion.

Présentations (disponibles en ligne sur le site de la préfecture):

Sophie Pinchon, ARS, présente la situation des captages d'eau potable. La remontée des niveaux en nappe captive s'amorce tandis que la baisse des niveaux des nappes libres est moins accentuée que la semaine dernière. L'épisode de grandes marées du week-end passé n'a pas eu d'impact, à ce jour, pour la production à l'usine de Coulonges (CDA La Rochelle). On constate une remontée des niveaux piézométriques sur les captages en Aunis de la ville de la Rochelle : Fraise, Rivière d'Anais et Bois Boulard. Cette remontée est liée à la baisse des prélèvements AEP. Il est important, d'une part, de préserver les ressources pour assurer la diversification des approvisionnements en eau et d'autre part, d'anticiper les grandes marées d'équinoxe, fin septembre, avec une surveillance comme celle du week-end dernier.

Eric Lentier, CDA la Rochelle, précise que les turbidités, lors de l'épisode des grandes marées, si elles n'ont pas créé de problème pour la production, sont toutefois largement supérieures aux normales (valeur moyenne actuelle à 200NTU avec un pic très ponctuel à 700NTU, pour des valeurs habituelles de 5NTU). La légère hausse piézométrique sur l'Aunis est à relativiser, elle est liée exclusivement à la baisse des prélèvements AEP et non pas à une recharge de la nappe. A la demande de M. Demarcq, il est précisé, qu'en effet, le captage de Varaize doit être mélangé pour être rendu potable ; toutefois il représente un captage intéressant d'un point de vue quantitatif.

M. le Préfet salue la mobilisation de l'ensemble des partenaires pendant l'épisode des grandes marées, et plus généralement tout au long de la tenue des différentes cellules de vigilance de l'été. Il indique que pour les grandes marées, même si l'épisode n'est pas terminé, cette mobilisation, en lien avec le dispositif de surveillance, a permis de prendre les décisions adéquates. Il souhaite qu'une fiche réflexe soit rédigée pour pérenniser la coordination mise en place entre tous les organismes.

Lilia Mzali, DDTM, présente la faible pluviométrie de la semaine passée, notamment dans le nord du département et les prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir de pluies significatives. Les mesures de restrictions pour l'irrigation sont présentées.

Romain Ozog, EPTB, présente la situation sur le bassin de la Charente. Le modèle prédictif annonce un débit du fleuve Charente à Vindelle proche du DOE, une stabilisation sur la Touvre et un débit à Beillant qui devrait se maintenir autour du débit de crise (DCR). Le stock cumulé des barrages de Lavaud et Mas Chaban est de 23 % (inférieur à 5Mm³), ce qui est un taux bas pour à cette période. S'il y a peu de pluie, le DOE à Vindelle risque d'être difficile à tenir. Il n'est pas possible de tenir les stratégies de lâchers des années précédentes car le stock actuel est moins important. Le débit des lâchers sera porté à 1,5m³/s le 05/09. Pour la marée d'équinoxe à venir il n'y a aucune marge pour augmenter les lâchers, sauf à compromettre très fortement le respect du DOE à Vindelle, pour un impact extrêmement négligeable sur le niveau du plan d'eau à Saint Savinien. Cet automne, le niveau de Lavaud sera amené très bas, compte tenu des travaux envisagés dans le cadre de la gestion pluriannuelle du barrage. Il est craint une difficulté de remplissage des barrages si l'hiver prochain est peu pluvieux.

Lilia Mzali, DDTM, présente les niveaux des indicateurs qui poursuivent leur baisse en ayant franchi, pour certains, le seuil de coupure. Le stade de développement des cultures pour le maïs semi-tardif montre que la valorisation de l'eau d'irrigation sur les rendements est terminée. Les prélèvements pour le remplissage des mares de tonne sont interdits pour l'ensemble des bassins excepté les marais bord de Gironde sud.

Erick Broussard, AFB, indique que la dynamique de vidange des nappes et de tarissement des cours d'eau continue, les milieux aquatiques se dégradent compte tenu de l'absence de pluviométrie significative et malgré la baisse des prélèvements pour l'irrigation.

Alexandre Agat, CA17, demande s'il y a une possibilité de ré-ouvrir les prélèvements pour l'irrigation pour quelques nuits, sur les bassins où le seuil de coupure n'a pas été franchi.

François-Xavier Robin, UNIMA, précise que sur les marais Nord de Rochefort (en coupure), l'arrêté cadre permet la valorisation d'une partie de l'eau retenue dans la réserve de breuil magné, pour l'irrigation (environ 60 000 m³ disponible). Un sondage sur les besoins d'irrigation en maïs pop-corn et sur la luzerne va être effectué pour proposer 2 ou 3 nuits d'ouverture à l'irrigation, bien que l'objectif n°1 soit le maintien des niveaux d'eau dans les marais.

M. le Préfet indique que le dispositif de surveillance relatif aux grandes marées est maintenu et que sur les bassins franchissant le seuil de coupure, la décision de couper sera prise immédiatement, quelques soient les décisions prises à ce jour.

Christophe Manson, DDTM, propose de rendre possible l'irrigation sur les bassins de la Boutonne, de l'Antenne et de la Seugne pendant 3 nuits, celles de mercredi, jeudi et vendredi. Samedi, ces bassins seront placés en coupure avec interdiction des prélèvements pour l'irrigation, excepté pour les cultures dérogatoires validées, ce qui permet d'avoir une position cohérente avec le département de la Charente qui prévoit un arrêt d'irrigation sur tout le territoire de Cogest'eau, le 05 septembre.

Pierre Audonnet, FDAAPPMA17, précise que la situation des milieux aquatiques est pire qu'en 2018. La situation sur les bassins de l'Antenne et de la Boutonne est particulièrement préoccupante. Il ne comprend pas qu'au regard de la situation, l'irrigation puisse être ré-ouverte sur ces bassins.

Jean-Louis Demarcq, SOS Rivière, souligne également que la situation est catastrophique sur ces bassins et que les mesures prises ne visent que la protection de l'eau potable et pas des milieux. Il interroge le CD sur la cohérence entre la gestion quantitative et le projet de renaturation porté par le Département sur la Trézence. Le cours d'eau est en assec sur une grande partie de son linéaire, ce qui peut compromettre le projet.

Kristell Pichodou, CD17, indique que le Département porte une grande attention au projet de la Trézence ; la gestion quantitative doit, en effet, être intégrée à la réflexion.

M. le Préfet répond, qu'à titre exceptionnel, sur une durée limitée, il n'est pas opposé à permettre une irrigation très mesurée sur les bassins n'ayant pas atteint le seuil de coupure, mais pas avant demain soir. Il rappelle que des mesures de coupure ont été prises alors que les seuils n'étaient pas atteints, en anticipation des grandes marées. En ce qui concerne la question de fond, sur l'adéquation entre les indicateurs et la prise en compte des milieux sur les différents affluents, il précise que cet aspect ne peut pas être traité en cellule de vigilance. Il souhaite que le sujet soit clairement abordé dans le cadre des projets de territoire. L'analyse de la pertinence des indicateurs, au regard de la situation des milieux, doit faire l'objet d'un dialogue ouvert avec

l'ensemble des acteurs, prenant en compte tous les besoins, sur la base d'éléments techniques précis, locaux et circonstanciés (cartographie locale des assecs, etc.).

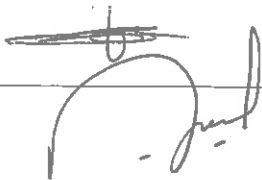



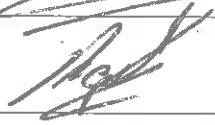
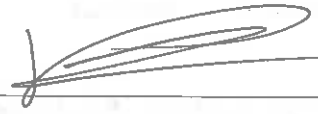






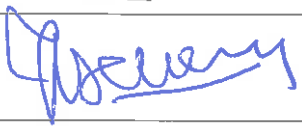

M. le Préfet conclut les échanges en souhaitant qu'il y ait une volonté partagée de faire évoluer les projets afin que des stocks puissent être constitués lorsque la pluviométrie le permet. Il demande qu'une nouvelle cellule de vigilance soit programmée la semaine du 16 septembre pour faire un point sur la préparation des marées d'équinoxes.

Le Préfet,



Fabrice RIGOULET-ROZE

Cellule de vigilance du 03 septembre 2019

Nom - Prénom	Structure	Signature
PINCKON Sophie	Préfecture ARS - DDI7	
BOUSSARD Eude	AFB - SD 17	
RHONE Chae Polle	CRC - 17	
RIBREAU Pascal	ASA - AUNIS	
AGAT Alexandre	CA 17	
POIRIER Valentin	OVGC Sainvange	
PERY Jérôme	FSCA	
BRET Hontense	Eau 17	
BONACINA Karine	DDSP 17	
KANTON Christophe	DDSP 17	
LEIBREICH Johann	EPMP	
ROBLIN Didier	ASA HARA	
ROBIN Fx	UNIMA	
DECHERCQ Louis	SOS rivières	
AUDONNET Pierre	FDAAPPA 17	
HERAUT Yvanette	CD 17	